

MasterSeal AWB 660

Version 1.2 Date de révision: 11/02/2022 Numéro de la FDS: 000000260345 Date de dernière parution: 01/05/2021
Date de la première version publiée: 05/20/2020

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : MasterSeal AWB 660
Code du produit : 000000000050161622 000000000050161622
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur : MBSCS Canada, Inc.
Adresse : 7111 Syntex Drive, 3rd Floor
Mississauga ON L5N 8C3
Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;
Numéro National d'Appel en cas d'Urgence : USA: +1-800-255-3924 ChemTel contract no. MIS9240420

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : revêtement de surface fonctionnel
Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Sensibilisation cutanée : Catégorie 1
Cancérogénicité (Inhalation) : Catégorie 1A
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Inhalation) : Catégorie 1 (Poumons)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Inhalation) : Catégorie 2 (Reins, Système immunitaire)

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

MasterSeal AWB 660

Version 1.2 Date de révision: 11/02/2022 Numéro de la FDS: 000000260345 Date de dernière parution: 01/05/2021
 Date de la première version publiée: 05/20/2020

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H350 Peut provoquer le cancer par inhalation.
 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins, Système immunitaire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Conseils de prudence : **Prévention:**
 P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
 P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
 P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
 P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
 P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
 P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Stockage:
 P405 Garder sous clef.

Élimination:
 P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : polymères
 composés non organiques

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No.-CAS	Concentration (% w/w)
quartz	silice cristalline	14808-60-7	>= 20 - < 30
calcaire	Carbonate de calcium	1317-65-3	>= 10 - < 20
dioxyde de titane	Pigment Blanc 6	13463-67-7	>= 1 - < 5

MasterSeal AWB 660

Version 1.2 Date de révision: 11/02/2022 Numéro de la FDS: 000000260345 Date de dernière parution: 01/05/2021
 Date de la première version publiée: 05/20/2020

1,2-propylèneglycol	Propane-1,2-diol	57-55-6	$\geq 1 - < 5$
crystalite	Cristobalite	14464-46-1	$\geq 1 - < 5$
kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce	Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce	68855-54-9	$\geq 1 - < 5$
1,3,5-trishydroxyéthylhexahydrotriazine	2,2',2''-(Hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol	4719-04-4	$\geq 0.1 - < 1$

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Retirer immédiatement les vêtements souillés.
- En cas d'inhalation : Repos, air frais.
Si les irritations persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
En aucun cas n'utiliser de solvant.
En cas d'irritation, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Enlever les verres de contact. Maintenir les paupières ouvertes et nettoyer abondamment avec de l'eau fraîche et propre ou une solution de rinçage d'œil puis consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.
Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Peut provoquer une allergie cutanée.
Peut provoquer le cancer par inhalation.
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
L'inhalation prolongée ou répétée de la silice cristalline (quartz) respirable peut provoquer une silicose.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse
Eau pulvérisée

MasterSeal AWB 660

Version 1.2 Date de révision: 11/02/2022 Numéro de la FDS: 000000260345 Date de dernière parution: 01/05/2021
Date de la première version publiée: 05/20/2020

- Poudre sèche
Dioxyde de carbone (CO₂)
- Moyens d'extinction inappropriés : jet d'eau
- Produits de combustion dangereux : fumées
vapeurs nocives
Oxydes de carbone
oxydes d'azote
noir de carbone
- Information supplémentaire : Le danger dépend des produits et des conditions de combustion.
Refroidir avec de l'eau les récipients menacés par la chaleur.
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.
L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.
- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome.
-

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction
- Précautions pour la protection de l'environnement : Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
-

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter l'inhalation de poussières/brouillards/vapeurs.
Éviter le contact avec la peau.
Assurer une ventilation adéquate.
En cas d'utilisation appropriée aucune mesure particulière nécessaire.
-

MasterSeal AWB 660

Version 1.2 Date de révision: 11/02/2022 Numéro de la FDS: 000000260345 Date de dernière parution: 01/05/2021
 Date de la première version publiée: 05/20/2020

- Conditions de stockage sûres : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.
- Température de stockage recommandée : > 4 °C
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : PROTÉGER CONTRE LE GEL PENDANT LA SAISON FROIDE (INFÉRIEUR À 40°F/5°C).

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
quartz	14808-60-7	TWA (Matières particulaires respirables)	0.025 mg/m ³	CA AB OEL
		LMPT (Fraction respirable)	0.1 mg/m ³	CA ON OEL
		VEMP (poussière respirable)	0.1 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA (Respirable)	0.025 mg/m ³ (Silice)	CA BC OEL
		TWA (Fraction respirable)	0.025 mg/m ³ (Silice)	ACGIH
calcaire	1317-65-3	TWA	10 mg/m ³	CA AB OEL
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA (Poussière totale)	10 mg/m ³	CA BC OEL
		TWA (fraction de poussière respirable)	3 mg/m ³	CA BC OEL
		STEL	20 mg/m ³	CA BC OEL
dioxyde de titane	13463-67-7	TWA	10 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA (Poussière totale)	10 mg/m ³	CA BC OEL
		TWA (fraction de poussière respirable)	3 mg/m ³	CA BC OEL

MasterSeal AWB 660

Version 1.2 Date de révision: 11/02/2022 Numéro de la FDS: 000000260345 Date de dernière parution: 01/05/2021
 Date de la première version publiée: 05/20/2020

		VEMP (poussière totale)	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Fraction respirable)	0.2 mg/m3 (Dioxyde de titane)	ACGIH
		TWA (Fraction respirable)	2.5 mg/m3 (Dioxyde de titane)	ACGIH
1,2-propylèneglycol	57-55-6	LMPT (Vapeur et aérosol)	50 ppm 155 mg/m3	CA ON OEL
		LMPT (aérosol)	10 mg/m3	CA ON OEL
crystalite	14464-46-1	TWA (Matières particulaires respirables)	0.025 mg/m3	CA AB OEL
		LMPT (Fraction respirable)	0.05 mg/m3	CA ON OEL
		VEMP (poussière respirable)	0.05 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Respirable)	0.025 mg/m3 (Silice)	CA BC OEL
		TWA (Fraction respirable)	0.025 mg/m3 (Silice)	ACGIH
kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce	68855-54-9	valeur REL	6 mg/m3	NIOSH
		VME	20 Des millions de particules par pied cube d'air	29 CFR 1910.1000 (Table Z-3)
		VME	0.8 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-3)
		OSHA Action level	0.025 mg/m3 (Poussière alvéolaire)	29 CFR 1910.1001-1050
		VME	0.05 mg/m3 (Poussière alvéolaire)	29 CFR 1910.1001-1050
		TWA (Poussière)	20 Millions de particules par pied cube (Silice)	OSHA Z-3
		TWA (Poussière)	80 mg/m3 / %SiO2 (Silice)	OSHA Z-3
		TWA	6 mg/m3 (Silice)	NIOSH REL

MasterSeal AWB 660

Version 1.2 Date de révision: 11/02/2022 Numéro de la FDS: 000000260345 Date de dernière parution: 01/05/2021
Date de la première version publiée: 05/20/2020

Mesures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire certifié approprié si les limites d'exposition peuvent être dépassées.
Utiliser la protection respiratoire approuvée par NIOSH.

Protection des mains

Remarques : Gants de protection résistant aux produits chimiques.
Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux : Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes.

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection corporelle en fonction du niveau d'activité et d'exposition.

Mesures de protection : Ne pas respirer les poussières/fumées/aérosols.
Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction
Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

Mesures d'hygiène : Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer.
Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.
Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.
Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.).

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide visqueux

Couleur : gris

Odeur : légère odeur, légèrement acide

Seuil olfactif : non déterminé

pH : 8 - 9.5 (23 °C)

Point de fusion : Donnée non disponible

MasterSeal AWB 660

Version 1.2 Date de révision: 11/02/2022 Numéro de la FDS: 000000260345 Date de dernière parution: 01/05/2021
Date de la première version publiée: 05/20/2020

Point de congélation	: Donnée non disponible
Point d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Du fait de la teneur importante en eau, la détermination du point éclair n'est pas nécessaire.
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	: Non classé comme danger d'inflammabilité
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 1.47 gcm ³ (23 °C)
Masse volumique apparente	: Non applicable
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: soluble, partiellement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: D'après la teneur en eau, le produit ne s'enflamme pas.
Température de décomposition	: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: N'est pas un oxydant.

MasterSeal AWB 660

Version 1.2 Date de révision: 11/02/2022 Numéro de la FDS: 000000260345 Date de dernière parution: 01/05/2021
Date de la première version publiée: 05/20/2020

Point de sublimation : Donnée non disponible

Poids moléculaire : Non applicable

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Stabilité chimique : Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Possibilité de réactions dangereuses : Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

Matières incompatibles : Acides forts
Des bases fortes
Oxydants forts
Agents réducteurs forts

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Peut provoquer le cancer par inhalation.

IARC Group 1: Cancérogène pour l'Homme
quartz

14808-60-7

MasterSeal AWB 660

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/05/2021
1.2	11/02/2022	000000260345	Date de la première version publiée: 05/20/2020

(Silica dust, crystalline)

Group 1: Cancérogène pour l'Homme
cristobalite

14464-46-1

(Silica dust, crystalline)

Group 2B: Cancérogène possible pour l'Homme
dioxyde de titane

13463-67-7

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes (Poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins, Système immunitaire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Information supplémentaire**Produit:**

Remarques : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Produit:****Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Persistance et dégradabilité**Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Compte tenu des propriétés de plusieurs composants, ce produit n'est pas considéré comme facilement biodégradable selon la classification de l'OCDE.

MasterSeal AWB 660

Version 1.2 Date de révision: 11/02/2022 Numéro de la FDS: 000000260345 Date de dernière parution: 01/05/2021
Date de la première version publiée: 05/20/2020

Potentiel de bioaccumulation**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Pas de données disponibles.
Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.
Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'éco-toxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Eliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations internationales****UNRTDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**TDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

MasterSeal AWB 660

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/05/2021
1.2	11/02/2022	000000260345	Date de la première version publiée: 05/20/2020

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

- TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
- DSL : Ce produit contient des composants qui ne se trouvent pas dans la Liste Intérieure (LIS) ni dans la Liste extérieure des substances (LES). Tous les autres composants sont sur la liste LIS.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

- 29 CFR 1910.1000 (Table Z-3) : OSHA Table Z-3 (Poussières minérale) 29 CFR 1910.1000 (US)
- 29 CFR 1910.1001-1050 : OSHA Specifically Regulated Substances (29 CFR 1910.1001-1050) (US)
- ACGIH : USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
- CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
- CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique
- CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
- CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
- NIOSH : NIOSH Guide de Poche sur les risques chimiques (US)
- NIOSH REL : USA. NIOSH Recommended Exposure Limits
- OSHA Z-3 : USA. Occupational Exposure Limits (OSHA) - Table Z-3 Mineral Dusts
- 29 CFR 1910.1000 (Table Z-3) / VME : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)
- 29 CFR 1910.1001-1050 / OSHA Action level : Niveau d'action OSHA:
- 29 CFR 1910.1001-1050 / VME : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)
- ACGIH / TWA : 8 heures, moyenne pondérée dans le temps
- CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
- CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
- CA BC OEL / STEL : limite d'exposition à court terme
- CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)
- CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée
- NIOSH / valeur REL : Valeur limite d'exposition recommandée (REL):
- NIOSH REL / TWA : Time-weighted average concentration for up to a 10-hour workday during a 40-hour workweek
- OSHA Z-3 / TWA : 8-hour time weighted average

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids

MasterSeal AWB 660

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/05/2021
1.2	11/02/2022	000000260345	Date de la première version publiée: 05/20/2020

corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECl - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 11/02/2022
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR